

Rôle de la séance publique du 16/07/2026 à 11h00

Président : Monsieur BARTEAUX

Greffier : Monsieur BETTI

01) N° 2601556 **RAPPORTEUR : M. BARTEAUX**

Demandeur M. X

Me BERTIN

Défendeur PREFECTURE DU DOUBS

M. X demande à la cour de prononcer, en référé, la suspension de l'arrêté du 16 février 2026 par lequel le préfet du Doubs a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être éloigné à l'expiration de ce délai.